

## Expérimentation d'une **ASSEMBLEE CITOYENNE**



## **AVIS CITOYEN**

**Améliorer la transparence des décisions publiques  
et renforcer la confiance des administrés envers les institutions**

**Avril 2026**

# PREAMBULE

## Une démocratie qui évolue avec ses citoyens

La Nouvelle-Calédonie traverse une période charnière de son histoire démocratique. Les attentes des citoyens sont fortes. Ils demandent davantage de dialogue, de transparence et de reconnaissance de leur parole dans les décisions qui concernent leur quotidien.

Face à ces attentes, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a fait le choix d'agir. En tant que « maison des Calédoniens », il entend ouvrir de nouveaux espaces de participation, capables de renforcer la confiance et d'enrichir la démocratie représentative.

Cette ambition a été concrétisée par le lancement d'une expérimentation inédite de participation citoyenne, associant l'ensemble de la population et un groupe d'habitantes et d'habitants tirés au sort formant une Assemblée citoyenne.

## Un sujet de travail sur la transparence des décisions publiques et la confiance dans les institutions

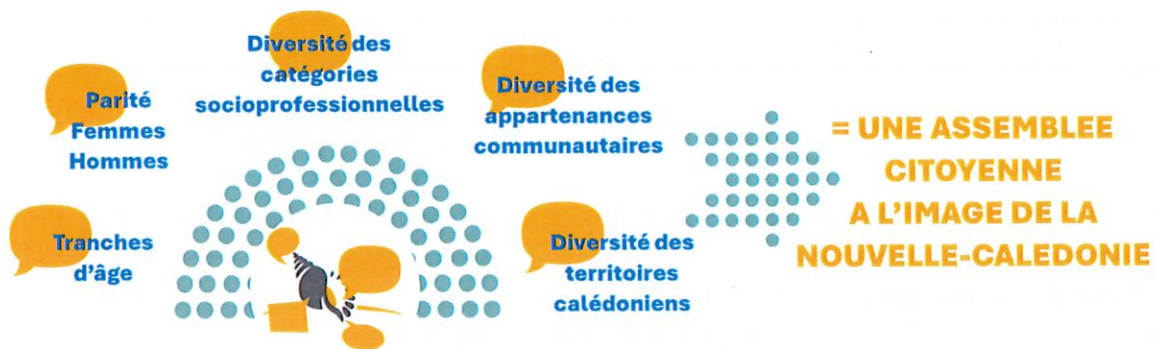
Pour préparer les travaux de cette Assemblée, une consultation en ligne, ouverte à tous les habitants a permis, au mois de mars 2026, de faire émerger un sujet de travail prioritaire parmi six thématiques proposées. La transparence des décisions publiques et la confiance de la population envers les institutions est le sujet qui a recueilli le plus de votes. La Présidente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie a ainsi mandaté l'Assemblée citoyenne pour répondre à la question suivante :



**« Quels outils et quelles règles concrètes  
peuvent être mis en place pour  
améliorer la transparence des décisions publiques  
et renforcer la confiance  
des administrés envers les institutions ? »**

## Qui sont les membres de l'Assemblée citoyenne ?

L'Assemblée citoyenne est composée de 18 habitantes et habitants de Nouvelle-Calédonie tirés au sort et représentatifs de la diversité de la population calédonienne. Ils ont été tirés au sort par un institut indépendant parmi les numéros de téléphones portables du territoire et retenus pour constituer un panel se rapprochant des caractéristiques socio-démographiques de la population.



### Comment ont-ils travaillé ?

Le travail des membres s'est déroulé sur 2 sessions de 2 journées en mars et avril 2026.

Les membres de l'Assemblée ont suivi un parcours construit pour leur permettre de s'appuyer sur leurs propres expériences et connaissances du fonctionnement des institutions. Ils ont également pu s'informer, dialoguer et débattre entre eux et avec différents acteurs.



Les acteurs rencontrés :

Thématiques abordées	Nom des intervenants	Fonction/organisme
Perte de confiance dans les institutions et rôle de la presse	Mathurin Derel	Correspondant Le Monde en Nouvelle-Calédonie
Organisations des institutions et fonctionnement du Congrès	Vidjaya Tirou Daniel Quala Laurent Travers Sabine Guidon	Secrétaire général du Congrès Secrétaire général adjoint du Congrès Directeur de l'assemblée et des affaires juridiques Directrice adjointe de l'assemblée et des affaires juridiques



<b>Exemplarité des élus</b>	Vidjaya Tirou Alexandra Médard	Secrétaire général du Congrès Secrétaire générale adjointe du Congrès
<b>Transparence budgétaire</b>	Olivier Fréel	Magistrat à la Chambre territoriale des comptes
<b>Place des habitants dans la décision publique</b>	Jérôme Betrancourt	Président de l'association Nos vies, nos avis
<b>Exemples étrangers</b>	Mary Thurston Megan Bainbridge	Consule générale de Nouvelle-Zélande Consule générale d'Australie
<b>Evaluation des politiques publiques</b>	Jéna Bouteille	Chargée de mission, responsable de l'évaluation des politiques publiques
<b>Déontologie</b>	Florence Bonnafoux	Présidente de la Chambre territoriale des comptes
<b>Education à la citoyenneté</b>	Thierry Vincent	Inspecteur d'académie au Vice-Rectorat

Tout au long des sessions, les membres de l'Assemblée ont débattu entre eux, imaginé des solutions et formalisé un « Avis citoyen » en réponse à la question qui leur était posée.

# AVIS DE L'ASSEMBLEE CITOYENNE



Les pages suivantes constituent la réponse de l'Assemblée citoyenne au mandat qui lui a été donné par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Cet Avis citoyen a été élaboré et écrit progressivement avec les 18 membres du panel citoyen.

Il a été validé formellement par les membres de l'Assemblée, à l'unanimité, à l'issue de la seconde séance de travail.



## 1. Introduction

Nous, membres de l'Assemblée citoyenne, sommes des habitantes et habitants de toute la Nouvelle-Calédonie. Issus de la société civile, nous sommes représentatifs de la société calédonienne dans toute sa diversité culturelle, économique, générationnelle, géographique...

Nous avons mis de côté nos appartenances politiques pour nous engager dans un exercice collectif et citoyen. Pour cela, nous nous sommes inscrits dans une approche inclusive. L'empathie, la tempérance, l'écoute de l'autre, nous ont guidées tout au long de nos travaux, dans la poursuite d'un objectif commun, au service de l'intérêt général. Nous avons fait cohésion en respectant nos différences pour bâtir un consensus.

Nous partageons la même vision de fragilité des institutions. Investis d'une responsabilité et conscients de l'importance de la démarche, notre travail vise à renforcer la légitimité et l'acceptabilité des décisions publiques.

La méthodologie proposée, les temps de formations, d'échanges, d'interventions nous ont permis de coconstruire un avis fondé, objectif et adopté à l'unanimité.

Nous considérons cet avis non pas comme une simple consultation mais comme la première étape d'une co-construction qui doit se poursuivre. Nous souhaitons être associés au suivi de nos 17 recommandations. La démocratie participative vient en effet en complément de la démocratie représentative, conscients de l'engagement et du travail de nos élus.

Des accords de Matignon à Nouméa, la recherche de consensus est reconnue comme un outil indispensable pour construire la communauté de destin. En associant pour la première fois, des habitantes et habitants représentatifs de toute la société calédonienne, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie et sa Présidente ont ouvert un chemin que nous saluons et appelons à se poursuivre. Notre expérience montre que c'est un chemin possible.

## 2. Une confiance dans la démocratie calédonienne mais une confiance fragilisée dans les institutions

### Une démocratie pour « aller de l'avant »

#### *Nous avons confiance dans la démocratie calédonienne...*

La Nouvelle-Calédonie est une démocratie et nous avons confiance dans ses principes et dans son Etat de droit.

Nous souhaitons donc commencer par rappeler que la démocratie représentative est légitime. Il ne faut pas oublier que les élus sont nos représentants. Ils sont élus par les citoyens et ils en restent tributaires.

Il faut également souligner que nos institutions prévoient des garde-fous avec un contrôle de légalité de la loi et des décisions prises mais aussi des instances de contrôle comme le Conseil d'Etat, le Conseil constitutionnel, la Chambre territoriale des comptes...

Enfin, nous reconnaissons que nos institutions ont démontré une certaine solidité en traversant encore récemment différentes crises. Ces épreuves ont montré la volonté des élus de trouver des solutions.

#### *... et attendons beaucoup de nos institutions*

Parce qu'elles ont traversé différentes crises, les habitantes et habitants peuvent avoir une confiance dans les institutions. Il faut néanmoins prendre garde que cette confiance ne soit pas une confiance de « confort », qui ferait que les habitants se reposeraient trop sur l'apparence de solidité de la démocratie et de ses institutions.

Nous tenons surtout à souligner le besoin pour la Nouvelle-Calédonie d'« aller de l'avant ». Pour cela, il nous faut développer une compréhension commune de la Nouvelle-Calédonie qui permette à la fois un devoir de mémoire et de dépasser les blocages. Les institutions devraient permettre de développer la confiance des uns avec les autres.

### Mais une confiance dans les institutions qui s'érode

Nous croyons en la démocratie calédonienne mais la confiance dans les institutions qui l'incarnent et la font vivre s'érode. Nous identifions quatre causes principales à cette montée de la défiance parmi la population :

#### *Une mauvaise connaissance des institutions par les habitants*

L'organisation des différentes institutions de la Nouvelle-Calédonie n'est pas bien connue par la population. Nous constatons que le rôle des différentes institutions, leur fonctionnement, leur gestion budgétaire est insuffisamment connue.



### ***Un manque de transparence et un non-respect du droit à l'information envers les citoyens et les élus***

Le manque de transparence se dégage à tous les niveaux, non seulement vis-à-vis de la population mais aussi des élus eux-mêmes. Nous avons été étonnés d'apprendre la non-diffusion - auprès des élus comme du grand public - de rapports et d'audits publics qui ont servi à la prise de certaines décisions. L'actualité nous en a donné un exemple concret concernant la décision de transfert des activités d'AirCal à l'aéroport de La Tontouta : sans parler du fond de cette décision, il n'est pas normal que l'ensemble des études, audits, rapports... qui ont servi à cette décision ne soient pas rendus publics.

A l'heure des réseaux sociaux, la confiance dans les institutions peut également être victime de désinformation ou de manque d'informations fiables / impartiales.

En Nouvelle-Calédonie, la presse ne peut pas pleinement jouer son rôle en faveur de la transparence de la vie publique. La déontologie des journalistes y est mal garantie (pas de statut juridique local du journaliste, pas d'instance pour vérifier et sanctionner les manquements à la déontologie journalistique...). Le financement des médias induit des dépendances vis-à-vis des financeurs (publics et privés) créant des formes de censure ou encore de l'instrumentalisation jouant sur les lignes éditoriales des médias... Ces financements sont opaques pour la population qui ne connaît globalement pas les influences budgétaires qui s'exercent. Enfin, le manque de moyens réduit fortement la capacité d'investigation des médias, au détriment de la transparence publique.

### ***Des institutions et leurs élus qui apparaissent éloignés de la population***

Cette distance peut être liée au fait que tous les habitants ne se reconnaissent pas toujours dans leurs institutions et leurs représentants. Les administrations ont parfois une image technocratique et déconnectée de notre vie quotidienne.

Le profil des élus peut également apparaître comme trop éloigné de la diversité de la population. Par exemple, il n'est pas étonnant que les jeunes aient du mal à s'identifier aux élus dont la moyenne d'âge est élevée. Certains d'entre nous ont même parlé de « gérontocratie » !

Cette distance est également nourrie d'un sentiment de « privilèges » des élus au regard du cumul de leurs indemnités, des moyens mis à leur disposition... Alors que la Nouvelle-Calédonie connaît des difficultés sociales et économiques, ce sentiment d'inégalité entre les élus et la population est de plus en plus problématique.

### ***Un fonctionnement des institutions qui ne donne pas toujours confiance***

Nous questionnons également le fonctionnement même de nos institutions qui n'est pas de nature à donner confiance.



Les conflits et les invectives entre élus qui s'affichent au sein même des institutions constituent de notre point de vue un manque d'exemplarité dans la conduite d'un débat politique de qualité. Ce « spectacle » ne donne pas confiance aux habitants qui en sont spectateurs !

De la même manière, les élus apparaissent fortement divisés entre eux, incapables de s'entendre pour avancer. Plutôt que d'exacerber les différences au sein de la population et de nourrir ainsi les divisions, ils devraient créer de la confiance.

Par ailleurs, nous soulignons globalement un manque de considération du peuple qui n'est pas suffisamment écouté. Les décisions prises peuvent souvent apparaître aux habitants en décalage avec les réalités du terrain et la vie quotidienne de la population. Cela résulte notamment d'une absence de consultation des citoyens dans la prise de décision. Une fois élus, les élus doivent s'engager à rendre compte des décisions prises.

Au-delà de ce manque d'écoute, les décisions publiques elles-mêmes peuvent interroger quant à leur viabilité ou encore en termes de cohérence des projets entre eux.

Enfin, le manque de suivi des décisions prises ne permet pas de crédibiliser les politiques menées.





### 3. Institutions et habitants, une confiance à reconstruire !

#### Une relation de confiance entre les habitants et les institutions

Dans notre vie de tous les jours, la confiance que nous accordons à d'autres personnes repose sur la fiabilité, l'honnêteté et la capacité à tenir ses engagements dans la durée. Elle se construit à travers des actes concrets, de la transparence, de l'écoute et une véritable volonté de comprendre l'autre.

Mais elle reste fragile : elle peut être rapidement rompue et exige, pour durer, une responsabilité partagée et une cohérence constante entre les paroles et les actions.

En tant qu'habitants, faire confiance aux institutions, c'est finalement attendre d'elles ce que nous attendons d'une personne : qu'elles soient fiables, transparentes et engagées.

Cela permettra d'établir une relation de confiance, dans les deux sens.

Nous avons confiance lorsque les institutions expliquent leurs décisions, partagent l'information et permettent de comprendre leurs actions. La transparence est essentielle : sans elle, le doute s'installe.

Nous avons aussi besoin de sentir que les institutions sont proches de nous, qu'elles connaissent nos réalités et qu'elles prennent en compte nos vécus. La confiance grandit quand nous nous sentons écoutés, respectés et considérés.

Comme dans les relations humaines, la confiance envers les institutions se construit dans le temps, à travers des actes concrets : des décisions cohérentes, des engagements tenus, et des résultats visibles.

À l'inverse, elle se fragilise lorsque nous avons le sentiment d'être tenus à l'écart, mal informés ou lorsque les paroles ne sont pas suivies de faits et d'effets.

Pour nous, citoyens, faire confiance aux institutions, ce n'est pas être naïf : c'est croire qu'elles agissent dans l'intérêt collectif et qu'elles sont capables de se remettre en question pour continuer à mériter cette confiance.

#### Un pacte de confiance

Nous souhaitons que les institutions de Nouvelle-Calédonie s'engagent activement à devenir pleinement :

- **Des institutions apprenantes et bienveillantes**
- **Des institutions transparentes**
- **Des institutions ouvertes et proches**
- **Des institutions à l'écoute et participatives**
- **Des institutions responsables**

## 4. Nos propositions concrètes

Nos propositions s'organisent autour de 5 grandes orientations liées entre elles :

- **Orientation 1 : Mieux accompagner les habitants à comprendre leurs institutions**
  - Renforcer l'éducation aux institutions, à la vie démocratique et à l'information
  - Faciliter la connaissance des droits par les habitants
  
- **Orientation 2 : Garantir la transparence et une information juste**
  - Garantir le droit à l'information de la population
  - Lutter contre la désinformation par une garantie d'information de qualité
  
- **Orientation 3 : Rapprocher les institutions de la population en les rendant plus ouvertes et plus compréhensibles**
  - Communiquer plus, mieux et avec simplicité
  - Ouvrir et rapprocher les institutions de la population
  
- **Orientation 4 : Faire entrer les citoyens dans les institutions et développer la participation citoyenne**
  - Faire entrer les habitants dans les institutions
  - Développer les outils de participation citoyenne à tous les niveaux
  
- **Orientation 5 : Aider les élus à mieux décider et rendre compte des décisions**



## **Orientation 1 : Mieux accompagner les habitants à comprendre leurs institutions**

La population témoigne aujourd'hui d'un manque d'intérêt pour la vie démocratique. Il faut l'aider à s'acculturer à la vie démocratique et politique et à s'approprier ses institutions.

Une vigilance est également attendue concernant le développement d'outils pédagogiques permettant une meilleure connaissance des institutions, notamment en tenant compte des langues vernaculaires parlées par les élèves.

Il est également à rappeler que les enseignants, référents, encadrants, doivent faire preuve de neutralité dans l'accompagnement des démarches et travaux proposés aux scolaires.

Il est attendu que les jeunes deviennent de véritables acteurs de la vie démocratique, leur permettant de se construire en tant que citoyen du pays.

Les classes dites spécialisées, mises en place en cycle 4 et 5, qui permettent de former les élèves notamment à la vie démocratique, doivent être constituées de façon transparente, par la définition de critères objectifs connus.

### **Renforcer l'éducation aux institutions, à la vie démocratique et à l'information**

<b>Proposition 1</b>	<b>Accroître la place donnée au fonctionnement des institutions à l'école et impliquer les jeunes</b>
<b>Pourquoi ?</b>	<p>Il y a un manque d'intégration de la jeunesse dans nos institutions alors que ce sont les futurs citoyens.</p> <p>L'Ecole est le bon lieu pour développer leur culture démocratique. Toucher les enfants et les jeunes permettra également de toucher les parents ainsi la population de manière plus large.</p>
<b>Comment ?</b>	<p>Il s'agit de faire une place plus importante à la découverte du fonctionnement des institutions dans le cadre scolaire. Ce volet éducatif doit se faire de manière vivante et adaptée à l'âge des élèves.</p> <p><b>Nous proposons concrètement que les programmes scolaires prévoient :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>une intervention mensuelle sur la vie démocratique calédonienne à partir du CM2 ou de la 6<sup>ème</sup> jusqu'à la terminale</b></li> </ul> <p>Cette modification du programme scolaire permettra d'aller au-delà de la possibilité que cette action s'inscrive dans un projet éducatif, mais soit étendue à tous les scolaires du cycle 4.</p> <p>Ces interventions seront réalisées par des représentants des différentes institutions et porteront sur le fonctionnement institutionnel mais aussi sur la vie politique (en prenant soin de respecter la représentation des idées contradictoires). Ces informations devront être vulgarisées et adaptées à</p>





l'âge des enfants et des jeunes, elles ne doivent pas être que descendantes, mais permettre un échange entre les intervenants et les scolaires.

Des visites des institutions, avec des simulations de séances où les élèves prennent la place des élus, seront également systématisées pour rendre plus vivante et concrète la découverte du fonctionnement institutionnel.

Il est également souhaité que dans chaque collège soit créé un « conseil citoyen jeunesse », composé des délégués de classe.

Chaque année ce « conseil citoyen jeunesse » choisira une thématique de travail en lieu avec un sujet du quotidien les concernant. Tout au long de la démarche, les membres de ces conseils citoyens devront tenir informés les élèves des classes auxquelles ils appartiennent et veiller à prendre en compte leurs remarques, leurs propositions (pendant l'intervention mensuelle qui est dédiée).

Après avoir eu accès à des informations, présentations, interventions d'acteurs public ou privés concernés, les élèves membres du « conseil citoyen jeunesse » pourront saisir les représentants institutionnels, suivant le secteur de compétence concerné, notamment en formulant des propositions.

#### - Un parcours dans les institutions en 2<sup>nd</sup>e

L'année de 2<sup>nd</sup>e pourrait être l'occasion d'une expérience particulière pour les lycéens. Après avoir découvert les institutions au collège, ils auront l'opportunité de participer à un « conseil citoyen jeunesse » dans leur établissement. Ce conseil élaborera une proposition à porter auprès des institutions.

La participation à une séance du Congrès ou d'une assemblée de Province sera alors l'occasion pour les délégués de poser une ou plusieurs questions, sur l'organisation ou le fonctionnement institutionnel, ou l'actualité, aux élus en lien avec la proposition travaillée. Il est souhaité que plusieurs élus, issus de sensibilités différentes, puissent y répondre.

### Proposition 2

#### Développer une culture de l'investigation, de l'information et faire œuvre de pédagogie à l'égard de la population

##### Pourquoi ?

Il faut inciter et accompagner les habitants à chercher les bonnes informations, à exercer leur esprit critique, à se prémunir des rumeurs et fausses informations...

##### Comment ?

Nous proposons de développer une « culture de l'investigation de l'information » au sein de la population. Cela peut passer par des actions



de sensibilisation et d'incitation (« *nudges* »), par exemple, sous la forme de quizz de « désinformation », de panneaux publicitaires...

En lien avec la proposition n° 1, le conseil des jeunes pourra également avoir pour objectif d'effectuer cette mission d'information auprès de la population et notamment des plus jeunes « une communication par les paires » (des rencontres inter-jeunes, qui peuvent être nourries par des débats) .

### Faciliter la connaissance des droits par les habitants

<b>Proposition 3</b>	<b>Créer un lieu pour informer les habitants de leurs droits et faire connaître ce lieu</b>
<b>Pourquoi ?</b>	<p>Les habitants ne savent pas toujours quels sont leurs droits. Ce manque de compréhension peut créer de la défiance quand les personnes ont le sentiment qu'elles pourraient être victimes d'abus.</p> <p>Il s'agit ainsi de protéger les personnes contre de possibles décisions des institutions ne respectant pas les droits individuels. C'est notamment le cas des personnes vulnérables à qui on supprime des aides sociales ou qui sont expulsées de leur squat sans savoir si ces décisions sont légales ou pas.</p>
<b>Comment ?</b>	<p>Nous proposons de créer des lieux destinés à ce que chacun puisse se renseigner sur ses droits et sur la légalité des décisions prises les concernant.</p> <p>Il faut que l'existence de ces lieux soit connue de tous.</p> <p>Il existe de nombreux acteurs en termes de conseil et d'accès aux droits ouverts aux administrés, qui sont méconnus du grand public. Une communication doit être soutenue et adapté en ce sens.</p> <p>Un effort de communication très conséquent doit être fait par le Conseil d'Accès au Droit en Nouvelle-Calédonie en termes d'investissement et de disponibilité pour répondre aux missions qui lui sont confiées.</p> <p><i>Autre idée : créer un Défenseur des droits calédoniens (aujourd'hui juste un délégué du défenseur national)</i></p>



## Orientation 2 : Garantir la transparence et une information juste

Une reconnaissance mutuelle entre les institutions et les habitants est nécessaire. Cette reconnaissance mutuelle passe par une charte de transparence publique et par l'incitation du citoyen à s'approprier cette charte et tous documents publics.

### Garantir le droit à l'information de la population

#### Proposition 4 Respecter une Charte de transparence publique

##### Pourquoi ?

Les décisions des institutions sont souvent peu compréhensibles, peu ou pas communiquées. Des informations (rapports, données...) ne sont pas toujours rendues publiques alors qu'elles sont essentielles pour comprendre les décisions prises.

Le droit à l'information de la population doit être rappelé et mieux pris en compte.

##### Comment ?

Nous proposons d'élaborer un **Charte de transparence publique** qui s'impose à l'ensemble des institutions et qui donnera les règles à respecter, les engagements des institutions et rappellera les droits des citoyens à l'information.

**Cette charte devrait être coconstruite avec l'ensemble des institutions.**

Par exemple, devraient y figurer :

- **L'obligation de publier l'ensemble des travaux** ayant servi aux prises de décision ;
- **La systématisation de la publication des calendriers des décisions à venir** pour éviter de mettre les habitants devant le fait accompli ;
- **Le principe d'un effort à faire pour la lisibilité de l'information apportée** avec, par exemple, une fiche standard résumant chaque décision prise pour sa bonne compréhension par tous.
- **Le rappel du respect du code de déontologie.**

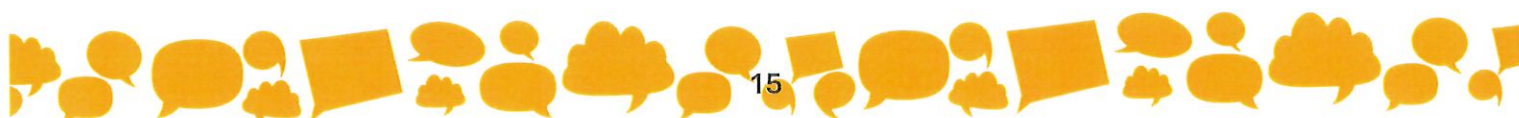
#### Proposition 5 Développer la transparence des dépenses publiques

##### Pourquoi ?

Parce que nous constatons une opacité budgétaire et des budgets illisibles pour les habitants. Il ne s'agit pas d'une volonté ou d'un manque de sincérité mais de la norme des finances publiques.

##### Comment ?

Nous proposons d'assurer la transparence des dépenses publiques afin de répondre au principe de redevabilité par :



- Une **publication d'une version simplifiée du budget** (par exemple des graphiques, des infographies) avec un fléchage clair de chaque dépenses et recettes ;
- **Une publication et justifications des fonds publics versés** ainsi que la justification de l'utilisation de ces fonds ;
- en complément des budgets complets.

### Lutter contre la désinformation par une garantie d'information de qualité

<b>Proposition 6</b>	<b>Créer un statut du Journaliste en Nouvelle-Calédonie pour renforcer la profession et le respect de sa déontologie</b>
<b>Pourquoi ?</b>	<p>Les rumeurs nuisent à la confiance. Elles se répandent quand il n'y a pas de sources d'informations fiables et reconnues comme telles.</p> <p>Pour tordre le cou aux rumeurs, il faut renforcer la crédibilité des journalistes calédoniens en donnant à cette profession un cadre juridique renforcé.</p>
<b>Comment ?</b>	<p>La <b>création du statut et d'une convention collective des</b> journalistes en Nouvelle-Calédonie permettrait d'adapter l'encadrement règlementaire de la profession aux réalités du pays.</p> <p>Ce statut devra être coconstruit avec les syndicats représentatifs calédoniens, un représentant des déontologues, l'association professionnelle des journalistes et tout autre organisme accepté par les trois précédents.</p> <p>Surtout, la création de ce statut juridique doit permettre de créer une charte de déontologie journalistique calédonienne et ainsi de d'exercer un contrôle du respect de la déontologie par les journalistes eux-mêmes.</p>

### Orientation 3 : Rapprocher les institutions de la population en les rendant plus ouvertes et plus compréhensibles

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, par la représentation de l'ensemble des sensibilités politiques, doit se fixer une priorité : informer et communiquer avec pédagogie, transparence, faire preuve d'écoute à l'égard du citoyen, afin qu'un dialogue construit puisse s'installer.

L'enjeu de cette priorité est d'assurer l'impartialité de la communication mise en œuvre par le Congrès et le gouvernement.

Toutes les approches doivent être perçues comme complémentaires.



Enfin, la communication doit être adaptée aux différents publics, jeunes *via* les réseaux sociaux, et moins jeunes *via* des actions de terrain.

### **Communiquer plus, mieux et avec simplicité**

Globalement, les institutions doivent renforcer leur communication. Il s'agit de mobiliser les habitants à être à l'écoute de leurs actualités en multipliant les moyens de communication par différents biais (réseaux sociaux, prospectus et publications...).

S'il faut plus communiquer, il faut aussi le faire mieux :

<b>Proposition 7</b>	<b>Informier plus simplement et plus lisiblement pour s'adresser à tous</b>
<b>Pourquoi ?</b>	Parce que les différents travaux des institutions sont souvent peu compréhensibles pour le grand public
<b>Comment ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>En créant des outils</b> (fiches standards, publications) <b>pour rendre les informations</b> (décisions publiques, budgets) <b>plus lisibles et accessibles</b></li> <li>• <b>En adoptant un langage adapté selon le public cible</b></li> <li>• <b>En synthétisant et vulgarisant, dans la mesure du possible, les travaux institutionnels en complément de la communication de l'intégralité des travaux</b></li> </ul>
<b>Proposition 8</b>	<b>Renforcer la présence des institutions sur les réseaux sociaux, en particulier pour s'adresser aux jeunes</b>
<b>Pourquoi ?</b>	<p>Aujourd'hui, l'information sur les travaux des institutions est peu accessible. Il ne s'agit pas de seulement de publier les informations sur les textes travaillés et les décisions prises ou de diffuser les (trop longues) séances officielles en visio... il faut <b>rendre facilement accessibles au grand public les informations clés et donner envie de s'y intéresser.</b></p> <p>Communiquer sur les réseaux sociaux est aussi une manière plus efficace de lutter contre les rumeurs en étant présent là où elles circulent.</p>
<b>Comment ?</b>	<p>Les réseaux sociaux sont aujourd'hui incontournables, en particulier pour s'adresser à la jeunesse qui est l'avenir !</p> <p><b>Il faut développer une communication des institutions sur les réseaux qui épouse leurs codes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un <b>influenceur jeune</b> qui fait des réels / Tiktok sur la vie de l'institution ;</li> <li>- Utilisation de <b>mots simples, compréhensibles par tous</b> et non du langage administratif formel ;</li> </ul>





- Utilisation d'**illustrations, de dessins** pour plus de clarté ;
- Un format qui permet une **information rapide, concise et simple** ;

Une **touche humoristique** pour donner envie. Les institutions doivent donner une information fiable aux citoyens, notamment en « déconstruisant » celles qui sont erronées.

Dans le groupe, certains membres pointent néanmoins l'importance de trouver le bon équilibre dans cet usage des réseaux sociaux avec un cadre bien défini.

### Proposition 9

#### Développer un média spécialisé sur les travaux de politiques publiques et institutionnels

##### Pourquoi ?

Aujourd'hui, les médias calédoniens ne permettent pas d'apporter une information complète sur la vie des institutions. Ils manquent notamment de moyens pour faire cela en toute indépendance.

##### Comment ?

**La création d'un média dédié à la vie démocratique** permettrait de mieux informer les habitants et de mieux comprendre le fonctionnement des institutions : chaîne de télévision, radio, WebTV, chaîne YouTube, Tiktok, Instagram...

Ce média parlerait de l'actualité de toutes les institutions calédoniennes.

Une autre proposition parle d'une « chronique citoyenne hebdomadaire », factuelle, notamment sur NC1ère, en s'assurant de la neutralité de la parole prise par le Congrès et l'impartialité de la chaîne accueillante.

Une émission du type Info/Intox (ex : France 24) pourrait être créée.

### Ouvrir et rapprocher les institutions de la population

#### Proposition 10

#### Programmer des séances publiques le samedi dans les institutions

##### Pourquoi ?

La tenue des séances publiques des institutions en semaine n'encourage pas les habitants à y assister.

##### Comment ?

La **tenue des séances des Assemblées le samedi** doit permettre à chacun d'y assister sans avoir besoin de poser un jour de congés.



<p><b>Proposition 11</b></p>	<p><b>Aller sur le terrain à la rencontre de la population</b></p>
<p><b>Pourquoi ?</b></p>	<p>Une des principales causes de défiance est le sentiment que les institutions ne s'occupent pas des vrais problèmes des habitants. Cela donne une impression de déconnexion avec des élus qui ne se rendent pas compte des problèmes quotidiens de vie chère, de coût de l'électricité, des impacts de la fermeture de la mine...</p>
<p><b>Comment ?</b></p>	<p>Il faut <b>multiplier les occasions d'échanges entre les élus et la population</b>, même en dehors des périodes d'élection.</p> <p>Pour cela, les élus et les administrations doivent <b>aller sur le terrain pour écouter le peuple</b>. C'est en étant dans les territoires que l'on peut se rendre compte des difficultés.</p> <p>Un outil de type « proxibus » doit être mis en place permettant à des élus de sensibilité différentes d'aller vers les citoyens, de répondre à leurs questions et de prendre en compte leurs recommandations éventuelles. D'autres outils, tels que des permanences en mairie, ou dans d'autres locaux institutionnels, associatifs, maisons communes... doivent être mis en place, au plus proche des populations. Les élus doivent s'adapter aux disponibilités des citoyens en proposant des permanences hors heures de travail, sur des plages horaires suffisamment élargies.</p>
<p><b>Proposition 12</b></p>	<p><b>Créer des postes de « médiateurs citoyens institutionnels » mutualisés entre les institutions</b></p>
<p><b>Pourquoi ?</b></p>	<p>Il y a une asymétrie d'information sur le territoire (nord, sud, îles).</p> <p>Le rapprochement des institutions et des habitants peut passer par <b>une médiation par des habitants eux-mêmes</b> : l'échange est plus facile entre habitants et la confiance plus facile à construire.</p>
<p><b>Comment ?</b></p>	<p>Nous proposons de <b>créer des postes de « médiateurs citoyens institutionnels »</b> dont les missions seront d'informer sur les actions et la vie des institutions et recevoir les réactions des habitants pour les remonter aux institutions.</p> <p>Les médiateurs seront recrutés et formés par les institutions. Ils devront être neutres, faire preuve d'impartialité. Ils bénéficieront en ce sens de formations sur la déontologie. « Un code de conduite des médiateurs » sera établi en tenant compte des normes professionnelles.</p> <p>Ces postes seront mutualisés entre les différentes institutions, à la fois pour une économie de moyens, pour faciliter une information globale et pour avoir un maillage territorial complet.</p>





Ces postes ne peuvent être pourvus que sur une mission temporaire ne pouvant excéder X année(s).

La mission indemnisée étant spécifique, il appartiendra au Congrès d'adopter un texte juridique adapté et de définir notamment quelle serait la durée maximale dudit engagement pour remplir les objectifs d'impartialité, d'engagement et de disponibilité recherchés.

Le montant de l'indemnisation devra également tenir compte desdits objectifs. La mission de médiateur ne devra pas être confondue avec celle d'un agent public.

## Orientation 4 : Faire entrer les citoyens dans les institutions et développer la participation citoyenne

### Accroître la place du citoyen dans la vie des projets et politiques publiques

<b>Proposition 13</b>	<b>Créer une commission citoyenne au sein du Congrès</b>
<b>Pourquoi ?</b>	<p>Le terme de citoyen est à entendre au sens général comme acteur de la vie du Pays et non à un statut lié au droit de vote. Néanmoins, certains membres de l'Assemblée citoyenne auraient préféré que les termes « commission du peuple » soit retenus, permettant d'éviter l'écueil du débat politique.</p> <p>Nous constatons un manque de considération de l'avis des habitants dans les décisions prises. Cela entraîne une perte de confiance dans les institutions et une déconnexion entre les décisions prises et les préoccupations quotidiennes de la population.</p> <p>Les habitants doivent pouvoir être entendus et intervenir aux différentes étapes d'élaboration des projets et politiques. Cela permettra aux habitants de se sentir plus concernés et impliqués dans la vie politique et de mieux comprendre les décisions prises.</p> <p>La Nouvelle-Calédonie entretient une « culture du lien » qui ne se retrouve pas dans les institutions. La création d'une commission citoyenne permettra de favoriser cette culture du lien.</p>

### Développer les outils de participation citoyenne à tous les niveaux

<b>Proposition 14</b>	<b>Créer une plateforme participative pour l'écoute des questions et propositions des habitants</b>
<b>Pourquoi ?</b>	Il faut faciliter les échanges entre les institutions et la population en mettant en place des outils permettant l'interpellation des élus.
<b>Comment ?</b>	<p>Nous proposons la création d'une <b>application d'échanges / plateforme participative</b> unique en Nouvelle-Calédonie. Elle sera destinée à la population dans le but d'interpeller les institutions sur ses préoccupations, ses questionnements ou ses idées.</p> <p>Cette plateforme s'inscrira dans <b>un cadre juridique et administratif bien précis garantissant que les questions soient bien traitées</b> par les élus et institutions et qu'un retour aux habitants est bien réalisé. Il appartiendra au gestionnaire de la plateforme de rediriger les questions et propositions aux bons destinataires (collectivité compétente). Le recours à la plateforme doit pouvoir être accessible gratuitement dans chaque mairie.</p> <p>Cette plateforme pourrait à la fois recevoir les pétitions émanant de la population et proposer les consultations du public sur tous les projets ou</p>





propositions de textes déposés sur le bureau du Congrès, sur lesquels le public pourra apporter des commentaires.

Lors des consultations, le Congrès mettra à disposition du public une fiche synthétique explicative du projet ou de la proposition de texte. Des vidéos vulgarisées du texte produites par le rapporteur de la commission compétente pourront utilement être proposées.

Le Congrès informera la population de la suite réservée aux pétitions et du résultat des consultations réceptionnées sur la plateforme.

### Proposition 15

### Développer une culture de la participation citoyenne en Nouvelle-Calédonie pour systématiser les assemblées citoyennes

#### Pourquoi ?

La population est insuffisamment associée et tenue au courant de l'actualité institutionnelle et juridique.

#### Comment ?

Nous proposons de **généraliser les assemblées citoyennes** dans toutes les collectivités, en portant attention à ne pas alourdir ni complexifier les procédures.

Chaque Assemblée sera constituée d'habitants de tous âges et tous niveaux de vie. Elle désignera son bureau et son représentant. Les institutions locales fixeront son calendrier de travail.

L'expérience menée par le Congrès montrera l'intérêt d'Assemblées citoyennes et pourra servir d'exemple auprès des autres collectivités.



## Orientation 5 : Aider les élus à mieux décider et rendre compte des décisions

<p><b>Proposition 16</b></p>	<p><b>Accroître les compétences des élus et des collaborateurs pour une politique cohérente et efficace</b></p>
<p><b>Pourquoi ?</b></p>	<p>Parce que les élus et les collaborateurs n'ont pas toujours les compétences techniques nécessaires pour prendre les « bonnes » décisions.</p>
<p><b>Comment ?</b></p>	<p>Nous proposons une montée en compétence des élus pour que les habitants reprennent confiance dans les décisions par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'obligation de se former</b> pour les élus annuellement dans des domaines spécifiques d'intervention qui les concernent ;</li> <li>• <b>Accroître la présence terrain pour bien s'approprier les sujets sur lesquels ils travaillent.</b></li> </ul>
<p><b>Proposition 17</b></p>	<p><b>Engager les institutions dans un principe de redevabilité</b></p>
<p><b>Pourquoi ?</b></p>	<p>Rendre des comptes constitue un principe clé pour des institutions démocratiques. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen le souligne d'ailleurs.</p>
<p><b>Comment ?</b></p>	<p>Nous proposons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'engagement autonome des institutions dans un principe de redevabilité à travers <b>l'acceptation d'une Charte</b> qui en préciserait les applications concrètes ;</li> <li>• <b>le développement de l'Évaluation des Politiques Publiques</b> au Congrès et <b>son extension aux provinces et communes</b>. Le développement de l'évaluation doit permettre de meilleures décisions, de suivre les politiques décidées et de rendre des comptes sur leurs résultats. Pour chaque évaluation, il pourrait être organisé une restitution publique avec l'élu en charge de la politique (aide à la décision / redevabilité). La responsabilité du compte-rendu incombe à l'élu ayant porté le projet devant l'assemblée : soit le membre du gouvernement en charge du secteur, soit le ou les conseillers du Congrès. Ce compte-rendu est déposé sur le bureau du Congrès pour être examiné en commission et présenté en séance publique puis publié au JONC. Le Congrès prend les mesures nécessaires pour corriger les écarts observés.</li> </ul>

## TEMOIGNAGES DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE CITOYENNE

En complément de leur Avis citoyen produit collectivement, les membres de l'Assemblée citoyenne ont souhaité témoigner individuellement de cette expérience démocratique et de leurs attentes vis-à-vis des institutions :

*« Pour ma part cette expérience fut bénéfique que ce soit personnel mais aussi général. Elle nous a permis de voir d'un œil nouveau les institutions et leurs rôles. Je remercie le Congrès et sa Présidente d'avoir porté ce projet et de l'avoir réalisé. Je remercie aussi tous les membres de l'Assemblée Citoyenne. Cette expérience était une première et j'espère de tout cœur que ce ne soit pas la dernière. On a donné notre avis et j'ose espérer que celui-ci sera pris en compte ». Nyls*

*« L'Assemblée citoyenne est un projet novateur en Nouvelle-Calédonie. Le groupe s'est senti impliqué et responsable dans la démarche. Nous ne pouvons pas simplement critiquer les institutions, si nous avons l'opportunité de donner notre avis en tant que Calédoniens, c'est le travail que nous avons fait. Dénoncer le manque de transparence des décisions publiques et la perte de confiance des administrés. C'est un premier pas vers une prise de conscience et une volonté de changement. » Jovanka*

*« C'est la cohésion de groupe, le respect mutuel indépendant de nos appartenances politiques, culturelles, etc. qui a permis de travailler ensemble pour émettre des propositions de groupe afin de faire évoluer positivement notre représentation entre « les institutions et les citoyens ». Ce travail a permis de montrer qu'on peut travailler ensemble concrètement ! »*

*« L'organisation collégiale et multiculturelle permet de s'enrichir de la vision de l'autre dans un respect mutuel. Les intervenants ont permis une vision éclairée. Un souhait de poursuivre dans la durée l'expérience est essentiel. Prévoir une indemnité, beaucoup ont pris des congés. » Nicolas.*

*« J'ai passé un bon moment pour moi personnellement et j'ai appris plein de bonnes nouvelles choses et à continuer et merci bien. » PB*

*« Être associé par la suite à cette démarche citoyenne. »*

*« Une très belle expérience, collective et personnelle, au service d'un outil démocratique puissant (en tous cas, je l'espère). » Julien*

*« Quand une idée est plantée, des paroles poussent, un travail fleuri, la réflexion produit des bons fruits. La sagesse de l'initiative émane des âmes pures d'amour pour que la pirogue vogue dans notre pacifique sereinement. MALO ! » David Y*



« Une expérience à renouveler avec de nouvelles propositions, voire avec des sujets plus en accord avec l'actualité et problématiques pays. Sinon une très bonne initiative à remettre en place plus souvent. »

« Merci pour l'inspiration. » Dr Ivana HALUSKOBABALTER

« Citoyenne du pays, cette assemblée citoyenne m'a beaucoup appris sur le fonctionnement des institutions, d'où viennent les éclaircissements dans leur fonctionnement. Une première expérience qui s'est bien déroulée et très enrichissante, un thème très bien choisi sur la transparence des décisions publiques et la confiance des administrés envers les institutions. »

« Point positif : enrichissement des débats avec les interventions institutionnelles diverses, accueil et prise en charge très qualitatives pendant l'Assemblée, panel diversifié. Points négatifs : méthodologie désordonnée du travail de rédaction, réflexion sur les propositions complexifiant la cartographie du travail de réflexion de chaque groupe. Propositions : réflexion sur indemnisation (minimale) des participants, réflexion pour qu'il n'y ait pas de jours de congé à prendre pour y participer. »

« Merci enfin d'accepter la participation des citoyens du pays à œuvrer aux côtés de nos élus. Point. » Sylvio

« J'ai aimé être dans cette journée en famille. Merci à la présidente pour ces jours passés ensemble. »

« Ce fut enrichissant et constructif de connaître de nouvelles personnes formant l'assemblée citoyenne pour une première fois. Je comprends mieux les difficultés rencontrées par les élus et suis ravie d'avoir pu participer en toute cohésion à cette assemblée au sein du convent. Je souhaite m'investir davantage à l'avenir si cela est possible. » Catherine MAHOSSEM





Nyls ALI

Thierry BOENE

Pierre-Simon BOI

Isabelle BOUSQUET

Nadine NOURRY

Julien DUTHIL

Ivana  
HALUSKOBALTER

Sylvio LOQUET

Catherine MAHOSSEM

Nicolas ROGER

Jovanka CHERIKA

Leina SOATE

Kameli VEHIKITE

Rodrigue WALY

David YEIWIE

Noellie FAMAGOSTA

